Liste rouge

des Cigales, Mantes, Phasme et Ascalaphes du Poitou-Charentes

2018

Poitou-Charentes Nature

Le Poitou-Charentes présente une importante richesse biologique liée à sa position climatique et à la diversité des substrats géologiques et des milieux, depuis les habitats de la frange littorale jusqu'aux massifs forestiers poitevins de la Vienne en passant par les plaines et coteaux calcaires charentais, les bois thermophiles, les landes et marais acides du sud de la Charente et de la Charente-Maritime ou le bocage des Deux-Sèvres.

Cette richesse est fortement menacée et sa conservation globale n'est pas assurée à long terme. Pourtant, la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur, intégré dans les politiques publiques.

Les listes rouges des espèces menacées du Poitou-Charentes sont un outil de connaissance indispensable permettant de hiérarchiser les espèces selon leur risque d'extinction, de surveiller l'évolution de la situation des espèces, d'informer et sensibiliser sur le type et le niveau de menaces pesant sur la biodiversité, de fournir une base cohérente pour orienter les politiques publiques et de proposer des orientations de gestion des espèces les plus gravement menacées et de leurs habitats.

Les associations naturalistes affiliées à Poitou-Charentes Nature ont mis en œuvre, entre 2015 et 2018, la déclinaison des listes rouges à l'échelle du Poitou-Charentes. Ce programme, coordonné par Poitou-Charentes Nature et la LPO France, a eu pour objet l'évaluation de la plupart des groupes faunistiques de ce territoire, aussi bien vertébrés (Oiseaux, Mammifères, Reptiles, Amphibiens), qu'invertébrés (Odonates, Rhopalocères, Cigales…), ainsi que celle de la Fonge (champignons).

Chacune de ces listes rouges a été rédigée selon la méthodologie proposée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), sur la base des lots de données mis à disposition par les structures naturalistes œuvrant sur le territoire et en s'appuyant sur les connaissances et l'appui scientifique d'un comité d'experts locaux, régionaux et nationaux.

Les résultats de ces travaux sont synthétisés dans ce document.

▲ Libelloides longicornis © Samuel Ducept

■ DÉMARCHE D'ÉVALUATION

Les Listes rouges Cigales, Mantes, Phasme et Ascalaphes du Poitou-Charentes portent sur l'ensemble des espèces régionales des familles suivantes : Cicadidae (5 espèces), Mantidae (1 espèce), Empusidae (1 espèce), Bacillidae (1 espèce), Ascalaphidae (2 espèces). L'évaluation de ces groupes s'est appuyée sur la sollicitation d'un comité d'experts composé de 7 personnes représentant 5 structures (Vienne Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement, Charente Nature, Nature Environnement 17, Ligue pour la Protection des Oiseaux). Chaque coordinateur thématique a centralisé les données des 4 départements régionaux comprises entre 1990 et 2016 afin de créer une base régionale comprenant 1 141 données de Mantes, 203 données de Phasme, 245 données d'Ascalaphes et 1093 données de cigales. Toutes les espèces ont été évaluées sur la base du critère B2 de la méthodologie UICN, correspondant à la surface de l'ensemble des mailles de 4 km^2 (2 km x 2 km) occupées par une espèce au sein de sa zone d'occurrence (enveloppe convexe englobant l'intégralité des données).

La Liste rouge des Cigales a été labellisée par l'UICN France le 11 janvier 2018 et validée par le CSRPN le 17 janvier 2018. Celle des Mantes, Phasme et Ascalaphes a été labellisée par l'UICN France le 13 mars 2018 et validée par le CSRPN le 13 avril 2018.

▲ Mantis religiosa © Olivier Roques

■ ÉTAT DES CONNAISSANCES ET RESULTATS DE L'EVALUATION

D'une manière générale et en l'absence d'espèces soumises à des statuts réglementaires, il n'y a jamais eu d'importante dynamique concernant l'acquisition de données sur ces groupes taxonomiques en Poitou-Charentes. En revanche, s'il n'y a pas eu d'inventaire coordonné, les prospections menées pour les atlas des orthoptères et des papillons de jour du Poitou-Charentes ont permis l'acquisition fortuite de données permettant une évaluation assez fiable de leurs statuts de conservation. Plus largement, l'apparition des bases de données départementales en ligne et l'ouverture des onglets « Névroptères », « Mantes », « Cigales » et « Phasmes » ont grandement facilité la remontée et l'archivage des informations.

Notons toutefois que la réalisation de ces listes rouges laisse encore entrevoir des connaissances parfois lacunaires. La liste des cigales ne mentionne par exemple pas la Cigale des montagnes (Cicadetta montana (Scopoli, 1772)), découverte en 2018 dans la Vienne et confirmée cette même année en Deux-Sèvres.

Menaces pesant sur les Cigales, Mantes, Phasme et Ascalaphes du Poitou-Charentes.

Bien que ces taxons appartiennent à des ordres différents, ils ont quelques traits de vie communs, notamment la fréquentation des mêmes milieux naturels, secs, thermophiles, et souvent menacés par une déprise agricole forte et une urbanisation locale débridée.

Depuis une trentaine d'années, nous sommes entrés dans une crise majeure d'extinction de la biodiversité dont l'origine est à dominante humaine : destruction et morcellement des habitats, introduction d'espèces exotiques envahissantes, surexploitation des ressources naturelles, épandage massif de pesticides ou encore dérèglements climatiques.

On observe dès lors un impact direct sur les populations d'insectes entrainant une baisse de diversité : chute de richesse spécifique, réduction des effectifs entrainant une perte de patrimoine génétique, destruction directe des milieux de vie…

L'intensification de l'agriculture

Depuis les années d'après-guerre, les modes de culture ont évolué grâce à une mécanisation importante du parc agricole. La gestion historique des parcelles, par des procédés extensifs de fauche ou de pâturage, a alors évolué vers des systèmes plus intensifs sur des surfaces de plus en plus importantes. L'avènement des produits phytosanitaires et la mécanisation ont aussi apporté leurs lots d'améliorations pour le monde agricole mais également la lente disparition des cultures vivrières et du système de polyculture élevage au profit des exploitations céréalières.

Les milieux naturels pâtissent de cette évolution qui permet de cultiver des milieux jusqu'alors inaccessibles. Les fonds de vallées, les prairies naturelles sont investies par des cultures de maïs, de blé, de tournesol et de colza.

Les pelouses et coteaux secs, milieux hautement patrimoniaux, ont toujours eu pour avantage d'être difficilement accessibles aux engins agricoles. Cette mise hors de portée de toute machine a également pour effet de participer à leur abandon. Les troupeaux qui paissaient et participaient à maintenir l'ouverture des couverts herbacés ont aujourd'hui disparu. L'évolution naturelle faisant son œuvre, ces milieux évoluent vers des structures arbustives puis des stades forestiers.

Depuis le début du XX^{e} siècle, le Poitou-Charentes a vu disparaître entre 50 et 75% de la superficie des pelouses sèches suite à l'abandon des pratiques de gestion pastorale. Cette perte d'habitat est catastrophique pour un grand nombre d'insectes. L'Ascalaphe ambré (Libelloides longicornis), l'Ascalaphe soufré (Libelloides coccajus), l'Empuse pennée (Empusa pennata), la Cigale des collines (Cicadetta petryi) et la Cigale argentée (Tettigettalna argentata), tous menacés dans les listes rouges du Poitou-Charentes, sont liés à ces milieux naturels.

▲ Coteau en cours d'enfrichement, isolé au milieu des cultures © Emilien Jomat

L'artificialisation des paysages

C'est, avec l'intensification agricole, la menace la plus pesante sur nos milieux naturels. Le développement des infrastructures liées aux activités humaines entraine la régression des habitats naturels et participe à isoler ceux qui demeurent intacts. En effet, la construction de routes ou leur élargissement, la création d'axes ferroviaires, créent des ruptures dans les trames de déplacement utilisées par les animaux. Les populations sont ainsi isolées, le brassage génétique ne se fait plus correctement.

Le littoral atlantique a élégamment subi l'assaut de l'urbanisation et, avec elle, la disparition de milliers d'hectares de pelouses sèches, ne laissant désormais la place qu'à des milieux de substitution rudéralisées comme des friches, des talus secs de bords de routes ou des bassins d'orage.

▲ Photographies aériennes des années 1950 (gauche) et actuelle (droite) de la côte charentaise prises entre Royan et Saint-Palais-sur-Mer © Droits réservés IGN

■ Résultats de l'évaluation

L'évaluation selon la méthodologie UICN et les différents échanges avec le comité d'experts permettent d'identifier :

- 2 Cigales, 1 Mante et 2 Ascalaphes (50% des espèces évaluées dans cette liste) menacés (catégories CR, EN, VU) ;
- 1 Cigale dont les données disponibles ne permettent pas d'estimer son état de conservation (catégorie DD).

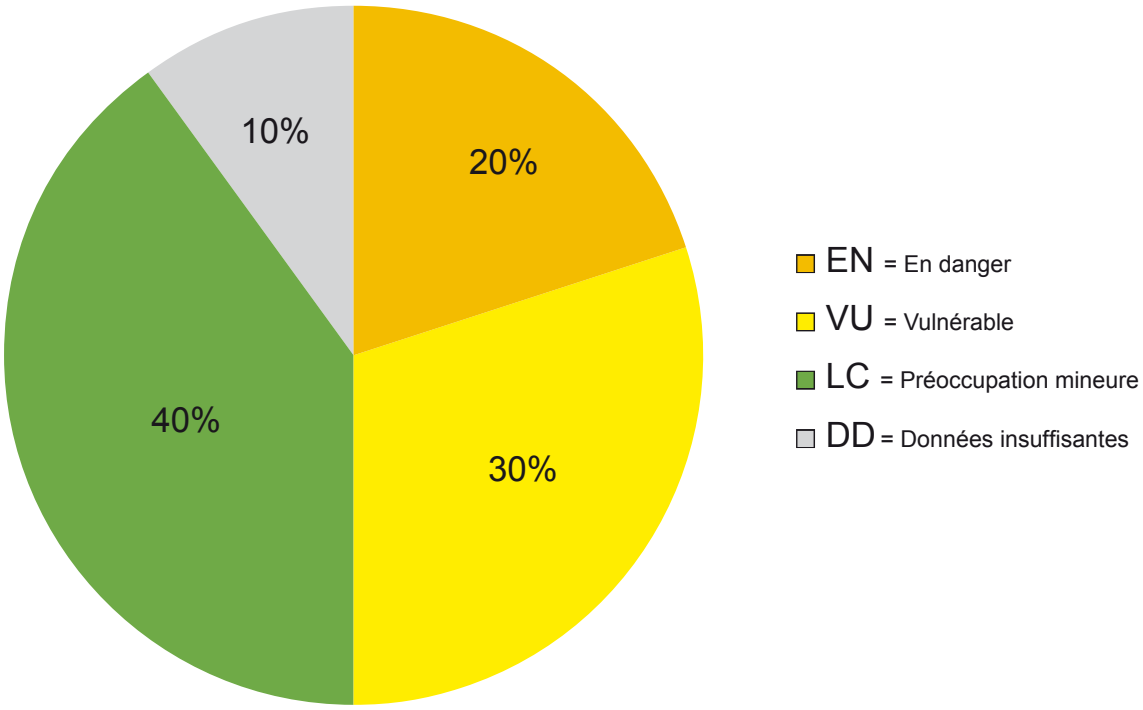

Coordination de la liste
Coordination de la liste Cigales : Samuel Ducept (Vienne Nature).
Coordination de la liste Mantes, Phasme et Ascalaphes : Olivier Roques (Nature Environnement 17).

Comité d'évaluation
Eric Brugel (LPO France), Florian Doré (Deux-Sèvres Nature Environnement), Samuel Ducept (Vienne Nature), Philippe Jourde (LPO France), David Neau (Charente Nature), Olivier Roques (Nature Environnement 17), David Suarez (Charente Nature).

Labellisation UICN France
Florian Kirchner & Hélène Colas

QUELQUES EXEMPLES

▲ © S. Ducept

Cigale rouge *Tibicina haematodes* LC

Largement répartie en France, la Cigale rouge a colonisé les deux tiers sud du territoire métropolitain. Elle semble particulièrement bien implantée sur le pourtour méditerranéen et dans les vallées du Rhône et de la Garonne, axes qu'elle suit pour s'aventurer plus au nord, jusqu'en Ile-de-France et en Poitou-Charentes. Cette cigale fréquente essentiellement les grands arbres d'où elle émet une cymbalisation très puissante, parfois audible à plusieurs centaines de mètres. Les grandes vallées sont recherchées, notamment les secteurs de peupleraies. Les milieux plus secs ne sont pas délaissés pour autant, les boisements de chênes, par exemple, étant également fréquentés. La diversité des milieux qu'elle utilise et les nombreuses observations nous rassurent quant à l'avenir de cette espèce. Ainsi, elle est classée en « Préoccupation mineure » (catégorie LC).

Cigale argentée *Tettigettalna argentata* VU

Espèce d'affinité méridionale, la Cigale argentée possède une répartition méditerraneo-atlantique où elle est recensée en Provence-Alpes-Côte-D'Azur, en Occitanie puis dans le Poitou-Charentes qu'elle atteint en remontant par la Vallée de la Garonne. Bien plus petite que les Tibicina, la Cigale argentée peine à dépasser les 20 mm. Très thermophile, elle fréquente essentiellement les prairies calcaires ainsi que les friches sèches, les fruticées thermophiles en bordure de moissons et de vignobles, les arbres isolés dans des clairières forestières et surtout les pelouses piquetées d'arbustes tels que les genévriers ou les prunelliers. Active de la mi-juin à la mi-août, elle laisse entendre des cymbalisations discrètes mais tout à fait audibles à partir d'un poste de chant situé en hauteur. Son lien avec des milieux rares et menacés en Poitou-Charentes et la répartition éclatée des populations nous ont poussé à classer cette espèce en « Vulnérable » (catégorie VU).

▲ © S. Ducept

▲ © O. Roques

Cigale des collines *Cicadetta petryi* VU

La Cigale des collines est un élément du sud de la France particulièrement bien implanté dans les Alpes. Des observations éparses sont notées autour du bassin méditerranéen, dans le centre de la France puis en Alsace et en Poitou-Charentes. Assez délicate à déterminer sur une base morphologique, cette espèce fait partie du groupe *montana* rassemblant plusieurs espèces jumelles dont l'identification certaine passe par l'analyse des cymbalisations. Le chant, très ténu, passe facilement inaperçu, ce qui rend cette espèce peu détectable. En Poitou-Charentes, elle est essentiellement rencontrée dans la Vienne et plus ponctuellement dans les autres départements. Espèce au caractère assez ambivalent étant donnés les milieux qu'elle fréquente, elle s'installe en général dans des milieux thermophiles comme les pelouses calcaires sèches, les friches sèches, les landes à *Erica scoparia* mais se rencontre également dans des milieux plus froids comme les bocages frais mésophiles. Le lien étroit qu'elle entretient avec des milieux devenus rares en Poitou-Charentes nous a incités à la classer en « Vulnérable » (catégorie VU).

▲ © O. Roques

Empuse pennée *Empusa pennata* EN

Bien plus rare que la Mante religieuse sous nos latitudes, l'Empuse pennée atteint en Poitou-Charentes sa limite septentrionale de répartition. A l'exception d'une récente donnée deux-sévrienne, les Charentes concentrent l'ensemble des stations connues de l'espèce, au sud d'une ligne Rochefort (Charente-Maritime) – Mansle (Charente). A l'image des pelouses calcicoles, des landes sèches ou des milieux dunaires, elle occupe des habitats thermophiles en constante régression et bien souvent déconnectés les uns des autres. La fermeture progressive des pelouses, la dégradation des landes à des fins sylvicoles et le recul de la dune engendré par l'érosion du trait de côte sont autant de facteurs défavorables à sa conservation sur le territoire.

Phasme gaulois *Clonopsis gallica* LC

Malgré sa discrétion, le Phasme gaulois reste une espèce largement répartie dans les 4 départements du Poitou-Charentes. On le retrouve dans une large gamme de milieux herbeux ou buissonnants, souvent bien exposés au soleil. Contrairement aux mantes, les phasmes sont végétariens et capables de se reproduire par parthénogénèse. Sans intervention de mâles, les femelles peuvent alors pondre des œufs viables qui engendreront invariablement de nouvelles femelles. Retrouvé jusque dans les parcs urbains ou les jardins de particuliers, cet insecte ne semble pas particulièrement menacé à moyen terme.

▲ © O. Roques

▲ © O. Roques

Ascalaphe ambré *Libelloides longicornis* VU

Observable de la fin-mai à la fin-juillet, l'Ascalaphe ambré est une espèce intimement liée aux milieux calcicoles en Poitou-Charentes. Aussi, il manque sur d'importants territoires composés de granites ou de dépôts tertiaires (Gâtine deux-sévrienne, Confolentais, Double saintongeaise…). Si les pelouses sèches semblent constituer ses milieux de prédilection, on le retrouve sur certaines friches thermophiles, là où l'agriculture demeure encore assez extensive. Sa répartition, bien que sans doute sous-estimée, montre une tendance à la fragmentation. Cette dernière est directement liée au phénomène de fermeture naturelle des pelouses et à la régression des friches, mises en culture ou impactées par des projets d'urbanisation.

TABLEAU DE SYNTHÈSE

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie Liste rouge Poitou-Charentes	Critères Liste rouge Poitou-Charentes
Empusa pennata	Empuse pennée	EN	B2ab(ii,iii)
Libelloides coccajus	Ascalaphe soufré	EN	B2ab(ii,iii)
Cicadetta petryi	Cigale des collines	VU	B2ab(iii)
Tettigettalna argentata	Cigale argentée	VU	B2ab(iii)
Libelloides longicornis	Ascalaphe ambré	VU	EN (B2ab(ii,iii)) (-1)
Cicada orni	Cigale grise	LC	
Tibicina haematodes	Cigale rouge	LC	
Mantis religiosa	Mante religieuse	LC	
Clonopsis gallica	Phasme gaulois	LC	
Lyristes plebejus	Cigale plébéienne	DD	

▲ Ascalaphe soufré © Olivier Roques

Poitou-Charentes Nature

Union régionale depuis 1971, Poitou-Charentes Nature fédère 11 associations présentes sur les 4 départements du Poitou-Charentes qui elles-mêmes regroupent plus de 80 associations de défense de l'environnement et de protection de la nature locales, soit environ 10 000 citoyens. Agréée dorénavant « association de protection de l'environnement sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine », elle prend part au débat sur l'environnement se déroulant dans le cadre des instances consultatives de son territoire d'agrément. PCN assure la maitrise d'ouvrage et la coordination administrative du projet d'actualisation des Listes rouges du Poitou-Charentes, depuis son montage technique et financier en 2014.

Vienne Nature

Créée en 1967, Vienne Nature est une association agréée au titre de la protection de la nature qui agit pour la préservation de l'environnement dans la Vienne. L'association mène à l'échelle départementale une politique adaptée au but à atteindre par ses statuts, pour une approche globale et intégrée de l'environnement par le biais notamment de la connaissance des espèces et des espaces et la défense de leurs milieux, par le biais d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et enfin par la participation au débat environnemental. Depuis plus de 20 ans, l'association coordonne, conduit et contribue à des inventaires et des suivis entomologiques. Elle a coordonné la Liste rouge des Cigales du Poitou-Charentes.

Nature Environnement 17

Créée en 1967, Nature Environnement 17 est une association départementale agréée de protection de la nature qui étudie et participe à la conservation de la faune et la flore de Charente-Maritime. Elle porte de nombreux programmes d'information et de sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel et lutte contre les menaces qui pèsent sur l'environnement et la biodiversité locale. Menant depuis plusieurs dizaines d'années des inventaires et des suivis entomologiques, l'association a coordonné la Liste rouge des Ascalaphes, Mantes et Phasme du Poitou-Charentes.

LPO

Première association de protection de la nature de France avec plus de 45 000 membres, la LPO s'engage depuis plus d'un siècle pour la protection des espèces, la préservation des espaces, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement. La LPO est le représentant officiel de BirdLife International en France et est reconnue d'utilité publique depuis 1986. Implantée depuis les années 1970 en Charente-Maritime, elle met en œuvre localement les politiques européennes (animateur de sites Natura 2000), assure la gestion conservatoire de plusieurs zones de marais (Réserves Naturelles Nationales, propriétés LPO, marais périurbains de Rochefort), réalise des inventaires, expertises et suivis de la faune et de la flore du département. La LPO assure la coordination technique du programme Listes rouges du Poitou-Charentes et l'édition des documents de porter-à-connaissance.

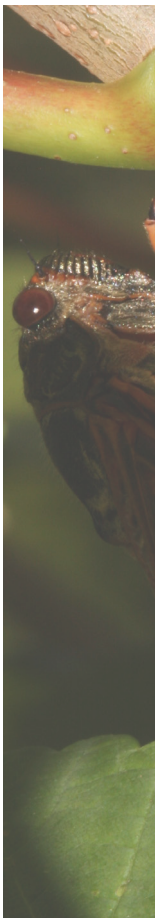

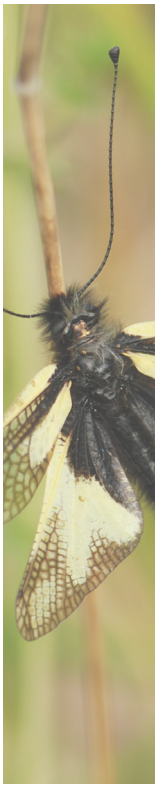

LPO — AGIR pour la BIODIVERSITÉ — Vienne nature — Nature Environnement 17 — Poitou-Charentes Nature

UICN Comité Français — Liste rouge régionale réalisée selon la méthodologie et la démarche de l'UICN

Conception : Samuel Ducept (Vienne Nature) & Olivier Roques (Nature Environnement 17)
Coordination technique régionale : Eric Brugel (LPO)
Réalisation, maquette : Fabien Ratelet - Service Editions LPO © 2018 - ED1811003FR
Crédits photos couverture : Phasme gaulois © Samuel Ducept, Mante religieuse © Yann Sellier,
Cigale rouge © Olivier Roques, Ascalaphe soufré © Samuel Ducept

Référence bibliographique : Poitou-Charentes Nature, 2018.
Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Cigales, Mantes, Phasme et Ascalaphes. Fontaine-le-Comte

Deux-Sèvres Nature Environnement — Charente Nature

Avec le soutien financier de :

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER — Région Nouvelle-Aquitaine